Département de l'Isère
Commune des ADRETS

N°A2023-60

ARRETE PORTANT INTERDICTION DE CIRCULATION SUR UNE PARTIE DE LA ROUTE DE PRAPOUTEL Vendredi 09 juin au Dimanche 11 Juin 2023

La Maire de la Commune de LES ADRETS,

- **Vu** le Code général des collectivités territoriales et notamment les articles L2131-1, L2131-2, L 2212-2 portant pouvoirs de police du Maire et L 2213-1 à 2213-6 relatif à la police de la circulation sur les voies de communication à l'intérieur d'une agglomération,
- **Vu** le Code de la Voirie Routière, article 115.1 notamment,
- **Vu** l'instruction interministérielle sur la signalisation routière (Livre I, huitième partie : signalisation temporaire) approuvée par l'arrêté interministériel du 6 novembre 1992, code de la voirie routière,
- **Vu** la demande présentée par M.BRUNET-MANQUAT Philippe, Président de l'ACCA des Adrets à l'occasion du Ball-trap,
- **Considérant** qu'il y a lieu de réglementer la circulation des usagers dans le secteur concerné dans un but de sécurité publique,

ARRETE

Article 1
La circulation par tout véhicule motorisé sera interdite sur la voie entre le rond-point d'arrivée à la station de Prapoutel et les parkings « résident »

Article 2
Cet arrêté est valable du vendredi 09 Juin 17h au Dimanche 11 juin 2022 21h.

Article 3
Le Maire et la Gendarmerie sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Les Adrets, le 15 Mai 2023
La Maire,
Delphine PERREAU

La Maire, certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte affiché le : 15 Mai 2023

MAIRIE DES ADRETS (Isère)